

## TERMES DE REFERENCE

### TERMES DE REFERENCES POUR LA SELECTION D'UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE EN VUE DE LA TENUE DE LA COMPTABILITE DE LA GUINEENNE DE MONETIQUE

#### 1. Contexte et justification

Dans le cadre de la modernisation des systèmes et moyens de paiement, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) a initié, à travers la création de la Guinéenne de Monétique (GuiM), un projet de mise en place d'un Switch National en concertation avec l'ensemble de la communauté bancaire et financière, dans le but de promouvoir le développement d'une interopérabilité des instruments de paiement de masse fédérant tous les acteurs de l'écosystème de paiement en Guinée mais aussi de renforcer les capacités des acteurs qui le souhaite à travers la mise à disposition en marque de produits et services financiers numériques innovantes pour le compte de leurs clients. Ce qui devrait contribuer à :

- ❖ Une plus grande efficacité productive des services financiers numériques;
- ❖ Une commodité d'accès et d'utilisation des produits et services financiers numériques pour la population ainsi que les micros, petites et moyennes entreprises (MPME);
- ❖ La réduction des coûts grâce à une plus grande efficacité du déploiement des infrastructures ;
- ❖ La réduction des coûts d'accès par la mutualisation de ressources techniques (infrastructures);
- ❖ Soutenir des institutions financières dans la modernisation et le développement de leurs activités;
- ❖ L'efficacité dynamique par la promotion d'une concurrence saine (innovation, tarification, marketing, etc.);
- ❖ Soutenir l'inclusion financière à travers le développement des solutions digitales adaptées aux besoins des couches défavorisées et mal desservies (jeunes, femmes, pauvres, zone rurale, etc.);
- ❖ Réduire l'utilisation du cash grâce au développement de services de paiement et du réseau d'acceptation des transactions digitales ;
- ❖ L'intégration régionale à travers de services transfrontaliers et internationaux.

Conformément aux différentes activités du Projet et pour répondre aux nouveaux besoins en matière du personnel, la GuiM souhaite recruter un Cabinet d'Expert-Comptable pour la tenue de la Comptabilité.

#### 2. Objet de la Mission

Dans le cadre de son opérationnalisation, la Guinéenne de Monétique souhaite s'attacher les services d'un Cabinet d'Expertise Comptable en vue de s'assurer de la régularité, de l'exhaustivité et de la fiabilité de ses enregistrements comptables ainsi que des états financiers qui en découlent.

Le Cabinet d'Expertise comptable réalisera notamment le diagnostic du système comptable comprenant des tests de fonctionnalité du logiciel comptable actuellement utilisé et en prenant en compte :

- Les besoins en outil de gestion comptable et financier (automatisation, reporting comptable, financier et budgétaire) :
  - Reporting comptable mensuel, trimestriel, semestriel et annuel ;
  - Rapport (mensuel, trimestriel, annuel) d'exécution budgétaire.
- Les besoins en ressources humaines ;
- Les besoins en formation. Il s'agira également de former les acteurs identifiés à l'utilisation du logiciel comptable qui sera retenu pour l'assistance comptable et de procéder ainsi au transfert de compétences ;
- Le classement et l'archivage des pièces justificatives des opérations comptables et financières ;
- L'élaboration/Obtention des codes analytiques et budgétaires ;
- Imputation suivant les codes comptables, analytiques et budgétaires ;
- Saisie informatique au jour le jour de toutes les pièces comptables ;
- Tenue régulière des registres comptables ;
- Participation à l'élaboration des budgets et plans de travail annuel ;
- Le rapport diagnostic ressortant l'état du système d'information comptable et financier et les pistes de mise en place d'outils de gestion et de pilotage ;

Le Cabinet d'Expertise Comptable devra en outre assister la Direction Générale de la Guinéenne de Monétique pour la mise en place d'une organisation comptable résiliente ainsi qu'un système fiable de classement et d'archivage des pièces comptables.

Au cours de la mission, le Cabinet d'Expertise Comptable procédera à l'examen de la documentation nécessaire à l'exécution de la mission et effectuera notamment les tâches ci-dessous :

- Classement des pièces comptables ;
- Codification ou l'imputation des pièces comptables ;
- Saisie des opérations dans le logiciel comptable ;
- Analyse des comptes mensuels et établissement des états de rapprochement bancaire ;
- Impression des journaux comptables, du grand livre et de la balance des comptes ;
- Analyse des soldes des comptes annuels ;
- Revue juridique et fiscale (vérification de la cohérence des impôts et taxes déclarés sur l'exercice conformément à la législation Guinéenne) ;
- Préparation des états financiers et annexes conformément au SYSCOHADA ;
- Chronos contenant les pièces comptables imputées ;
- Transmission sur support électronique des journaux, grands livres, balances auxiliaires et générale ;
- Constitution du dossier de révision ;
- Révision des comptes de fin d'année ;
- Attestation des comptes et compte-rendu de mission ;
- Rapport de la revue juridique et fiscale ;

- Rapport de l'Expert-comptable sur la mission d'assistance comptable au titre de l'exercice clos le 31 décembre de chaque année contenant l'opinion sur la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels ainsi que les états financiers notamment :
  - la Fiche d'Identification et de Renseignements Divers ;
  - le Bilan ;
  - le Compte de Résultat ;
  - le Tableau Financier des Ressources et des Emplois ;
  - l'État Annexé et l'État Supplémentaire ;
  - les Déclarations de Fin d'Exercice .
  
- Présentation du dossier de clôture des comptes au commissaire aux comptes

Les objectifs de la mission consistent pour le Cabinet d'Expertise Comptable d'effectuer trimestriellement des travaux de contrôle des imputations et des saisies afin de s'assurer du respect des normes et règles comptables ainsi que de l'exhaustivité et de la fiabilité des enregistrements.

En outre, le Cabinet d'Expertise Comptable devra assister la Direction Générale pour la production des situations intermédiaires (trimestrielles et semestrielles) :

- ✓ Compte d'Exploitation ;
- ✓ Bilan ;
- ✓ et Tableau des Flux ;
- ✓ ...

Il s'agira pour le Cabinet d'Expertise Comptable de fournir :

I - au titre de l'exercice clos le 31 décembre de chaque année :

- ✓ des travaux de tenue et de révision comptable ;
- ✓ Une assistance en matière fiscale et sociale ;
- ✓ des travaux d'établissement des états financiers de fin d'exercice et des déclarations fiscales .

Une assistance lors de contrôles effectués par les différents organismes sociaux pourra être demandée par la Guinéenne de Monétique, ainsi que des conseils en matière social simple et sur l'évolution de la réglementation (sensibilisation sur les risques et recommandations)

II - au titre de l'exercice clos le 31 décembre de chaque année :

- ✓ Identifier les besoins en comptabilité générale de la société ;
- ✓ Assister le département financier et comptable dans la mise en place et le bon fonctionnement d'un système comptable et financier informatisé, plus spécifiquement des opérations d'inventaire ;
- ✓ Fournir à partir d'un système comptable les informations comptables en lien avec les réapprovisionnements et les paiements directs des tiers ;
- ✓ Assurer la tenue de la comptabilité (imputations suivant les codes comptable, analytique et budgétaire) ;
- ✓ Assurer la saisie informatique au jour le jour de toutes les pièces comptables qui lui sont soumises ;
- ✓ Assurer la tenue régulière des livres comptables ;

- ✓ Participer à l'élaboration des budgets et plans de travail annuel.

Le Cabinet d'Expertise Comptable qui sera retenu devra plus spécifiquement accomplir entre autres, les tâches ci-après :

- ✓ Revue et la mise en conformité du plan comptable avec le SYSCOHADA révisé ;
- ✓ Revue de l'inventaire des pièces comptables, leur classement, leur codification, leur imputation et leur saisie ;
- ✓ Etablissement des états de rapprochements bancaires mensuels de chaque année ;
- ✓ Réalisation d'un inventaire des immobilisations au 31 Décembre de chaque année ;
- ✓ Réalisation d'un inventaire stocks au 31 Décembre de chaque année ;
- ✓ Réalisation d'un inventaire de la caisse au 31 Décembre de chaque année ;
- ✓ Revue des contrats avec les prestataires et l'inventaire des dettes au 31 Décembre de chaque année ;
- ✓ Revue des documents relatifs aux clients, le contrôle des facturations, des encaissements et l'inventaire des créances ;
- ✓ Revue des effectifs et contrats du personnel et des bulletins de paie pour chaque exercice ;
- ✓ Revue des activités et opérations et la détermination des impôts et taxes y relatifs ;
- ✓ Tenue de la comptabilité conformément au SYSCOHADA révisé ;
- ✓ Assistance en matière fiscale et sociale ;
- ✓ Etablissement des bulletins de paie, selon les informations transmises par le la Guinéenne de Monétique ;
- ✓ Etablissement des DSN/déclarations aux organismes sociaux, périodiques et annuelles ;
- ✓ Déclarations mensuelles, trimestrielles, semestrielles et annuelles y compris celles des taxes sur salaire ;
- ✓ Elaboration des documents de fin de contrat ;
- ✓ Diagnostic et reporting social, comptable, fiscal et financier trimestriel, semestriel et annuel ;
- ✓ Etablissement des états financiers de chaque année civile conformément au SYSCOHADA révisé :
  - Compte de résultat ;
  - Bilan ;
  - Tableaux des Flux de trésorerie ;
  - ...

#### **Critères de sélection :**

- La prestation devra être effectuée par une société d'expertise comptable inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Guinée, disposer d'une expérience dans le domaine de la banque, de l'assurance, de la finance et des NTIC en qualité d'expert-comptable, en particulier dans le secteur de la monétique, des fintechs et des assurtechs et maîtriser les enjeux de la réforme de la comptabilité SYSCOHADA et IFRS applicables en République de Guinée.
- Le coût global présenté par le candidat pourra être révisé chaque année dans l'hypothèse d'une variation significative du périmètre des actions.

#### **Modalités de soumission des candidatures ;**

Le dossier de candidature doit comprendre une note technique et financière, détaillée comme suit :

- La présentation générale du cabinet, de son organisation ;
- Attestation d'appartenance à l'Ordre des Experts Comptables et Commissaires aux Comptes de Guinée (ONECA GUINEE)
- Sa capacité à conduire la mission (les CV de l'équipe qui sera mise à disposition, les moyens matériels du cabinet)
- Son expérience dans le secteur de la banque, de l'assurance, de la finance et des NTIC en qualité d'expert-comptable, en particulier dans le secteur de la monétique, des fintechs et des assurtechs
- La liste des opérations de clôture comptable et des prestations sociales qui seront réalisées par le cabinet et celles devant être réalisées par la Guinéenne de Monétique
- Le prix détaillé des prestations régulières et exceptionnelles, en TTC.

Le calcul du prix doit être expliqué en indiquant les variables pouvant être prises en considération pour une révision annuelle.

Les Cabinets intéressés peuvent obtenir de plus amples informations à l'adresse ci- dessous pendant les heures de travail de la GuiM : **08h 00 à 17h00(GMT)**.

Les Consultations doivent être soumises au plus tard le **27 Juin 2023 à 17h (GMT)**, heure de Conakry et porter expressément la mention « Offre pour mission d'expertise comptable et sociale ».

**Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure fixés ci-dessus ne seront pas retenus**

**À l'attention du: Directeur Général de la GuiM**

par mail à l'attention du Directeur Général, Email : **ibrahima-kalil.toure@guim-gn.com**

Une liste restreinte des Cabinets sera dressée au terme de la procédure d'évaluation des consultations. Les cabinets sur la liste restreinte seront évalués sur les critères de sélection suivants sur la base des documents reçus.

1. Niveau d'étude en général	25
2. Qualifications et aptitudes relatives à la mission	30
3. Expérience pertinentes par rapport à la mission	40
4. Connaissance de la région	05
<b>Total</b>	<b>100</b>

\*\*\*